

Vacance de poste

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Martinique

NOR : MENR2519264V

→ Avis

MENESR – DGRI – SITTAR C4

Est déclaré vacant, à compter du 1^{er} septembre 2025, au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (Drari) pour la région académique de la Martinique, localisé à Schoelcher.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique sont décrites dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche. Les principales missions de la délégation de la Martinique sont les suivantes :

- contribuer à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche et apprécier les caractères scientifique et technique du projet de recherche présenté pour la qualification de jeune entreprise innovante ;
- mener ou susciter toutes les actions utiles en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologie de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Le titulaire de cet emploi sera responsable de la délégation régionale académique à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Draesri) pour la région académique de la Martinique. Il exercera ses fonctions sous l'autorité de la rectrice de région académique, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle. Le délégué régional académique est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation, et entretient à ce titre des relations de travail étroites avec le secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar) (participation aux réunions de service/appui à la mise en œuvre du contrat de convergence et de transformation/expertises dans le cadre de l'Interreg, etc.). La fonction implique de nombreuses relations partenariales sur le territoire ainsi qu'avec le Drari Guadeloupe et la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) Guyane. La fonction implique le management d'une équipe de 3 agents (1 chargé de mission enseignement supérieur, 1 chargé de mission violences sexistes et sexuelles [VSS] et 1 assistant-gestionnaire).

Pour exercer ces missions, le candidat devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, une forte réactivité, de qualités rédactionnelles et une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il est notamment attendu de sa part une fine connaissance des dispositifs France 2030 et des financements européens pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe, *Widening*) dont il incitera la mobilisation par les acteurs et partenaires de l'écosystème régional.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois. Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué régional académique, il ou elle pourra percevoir une indemnité de fonction prévue par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022, qui se compose d'une part fixe annuelle d'un montant de 18 000 euros brut maximum et d'une part variable annuelle de 5 000 euros brut maximum.

Le dossier de candidature sera constitué d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche :

soit par courrier aux deux adresses suivantes (la date du cachet de la Poste faisant foi) à l'attention :

- de Madame la rectrice de région académique de la Martinique (rectorat de région académique, Les Hauts de Terreville –

97279 Schœlcher Cedex) ;

- de Madame Van au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, (DGRI-Ugarh, 1, rue Descartes – 75231 Paris Cedex 05) ;

soit par messagerie électronique aux deux adresses suivantes :

- ce.drh@ac-martinique.fr
- ai-huynh.van@recherche.gouv.fr

Des renseignements complémentaires sont éventuellement disponibles au rectorat de région académique à l'adresse ce.drh@ac-martinique.fr ou au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès de Madame Van, 01 55 55 62 23, à l'adresse ai-huynh.van@recherche.gouv.fr

Annexe – Le contexte de la recherche-innovation de la région académique de la Martinique

En matière de recherche, la Martinique compte environ 300 programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) répartis entre 6 organismes (centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement [Cirad], centre national de la recherche scientifique [CNRS], bureau de recherches géologiques et minières [BRGM], institut français de recherche pour l'exploitation de la mer [Ifremer], institut de physique du globe de Paris [IPGP], institut de recherche pour le développement [IRD]) et l'université des Antilles. Celle-ci compte, sur 2 pôles, 26 unités, près de 500 enseignants-chercheurs et environ 300 doctorants. Le pôle Martinique accueille majoritairement les sciences humaines et sociales et anime, via sa direction de la recherche et de la valorisation (Direv), plusieurs laboratoires et unités mixtes de recherche (UMR). Si le tissu économique est majoritairement composé de très petites entreprises (TPE), des entreprises bénéficient du contrat d'intégration républicaine (CIR), du statut de jeune entreprise innovante (JEI) ou encore de la convention industrielle de formation pour la recherche (Cifre). Parmi les acteurs de l'innovation citons la Technopole Martinique (qui anime deux pépinières dont Up'Agro) et le pôle agroressources et de recherche de Martinique (Parm), seul centre de ressources technologique (CRT) labélisé par l'État des Antilles-Guyane. L'ensemble de ces acteurs est impliqué dans le consortium de la politique Antilles de la recherche et de l'innovation (Prari) animé par l'université. Parmi les dossiers significatifs gérés par la Drari citons :

- l'instruction des opérations du BOP 172 du CCT (5 projets bénéficiaires sur 2024-2027) et d'opérations du BOP 123 (pour un montant supérieur à >10 millions d'euros) ;
- le suivi local du volet recherche des stratégies chlordécone (2021 – 27-52 millions d'euros) et sargasses ;
- le suivi des lauréats des programmes dédiés à la recherche de France 2030 (plan innovation d'outre-mer [PIOM], programme prioritaire de recherche [PPR], etc.) ;
- les promotion et évaluation des projets du programme France 2030 régionalisé (5,2 millions d'euros de budget) ;
- la promotion et le suivi du CIR (contrôle et rescrit) et des JEI ;
- le soutien au centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) et au déploiement d'opérations de médiation scientifique dont la Fête de la science.